Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9570622
Centre d'intérêt : 220

Lepage, Brigitte.

Les aspirations des jeunes Québécois et Québécoises à l'aube d'une nouvelle décennie : colloque annuel 1990 de l'ACCIS : résumé de l'intervention de Madame Brigitte Lepage. -- [Montréal] : Sun Life du Canada ; [Québec : Conseil permanent de la jeunesse?], 1990.
5 p. ; 28 cm.

Titre de départ.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Conseil permanent de la jeunesse * Sun Life du Canada (Compagnie)

Descripteur(s) : Aspiration des jeunes * Marché du travail * Formation professionnelle

Les audiences publiques sur la jeunesse, menées par le Conseil de mars à mai 1988, démontrent que les principales préoccupations des jeunes concernent l'emploi et la transition entre les études et le marché du travail. On note de ce fait, un regain d'intérêt pour la formation professionnelle.

95-70622

RECU le
18 JUIN 1994

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

LES ASPIRATIONS DES JEUNES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES A L'AUBE D'UNE NOUVELLE DÉCENNIE

COLLOQUE ANNUEL 1990 DE L'ACCIS

Résumé de l'intervention de madame Brigitte Lepage, présidente du Conseil permanent de la jeunesse

Janvier 1990

X070370 24

SunLife

COLLOQUE ANNUEL 1990 DE L'ACCIS

Résumé de l'intervention de madame Brigitte Lepage,
présidente du Conseil permanent de la jeunesse

LES ASPIRATIONS DES JEUNES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES A L'AUBE D'UNE NOUVELLE DÉCENNIE

La jeunesse incarne l'avenir, c'est bien connu. Des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, non seulement incarnait-elle l'avenir mais elle était au centre des préoccupations des leaders politiques, économiques et sociaux. Cette jeunesse allait donc provoquer, prendre part et bénéficier des changements sociaux et économiques que devait vivre le Québec. Les années 80 allaient cependant changer les rapports des jeunes à la société.

N'ayant pas un poids démographique à la mesure de leurs prédécesseurs et loin de pouvoir bénéficier d'une période de croissance économique équivalente, les jeunes des années 1980 furent confrontés à des conditions de vie bien différentes de celles qui avaient cours dans les deux décennies précédentes. La jeunesse vit un recul. Dans les années 1960 et 1970, on définissait les interventions faites auprès des jeunes comme un investissement pour l'avenir. Les années 1980 ont transformé ces investissements en dépenses.

Les Audiences publiques sur la jeunesse, vaste entreprise de consultation menée par le Conseil de mars à mai 1988, ont clairement démontré que les jeunes ont dû faire naître de nouvelles formes de solidarité et qu'ils cherchent à concocter une nouvelle entente avec les autorités qui détiennent les leviers d'action au plan économique, social et politique. En regard des propos que nous avons obtenus lors de ces consultations, deux préoccupations se dégagent nettement: l'emploi et la transition entre les études et le marché du travail. Il est clairement ressorti que les jeunes se soucient de la qualité et de la pertinence de la formation qu'ils reçoivent, de l'accès à cette formation, des moyens mis en oeuvre pour améliorer les méthodes d'enseignement, de la pertinence des services offerts en milieu scolaire et, évidemment, de la disponibilité des emplois.

Force est de reconnaître que c'est par l'exercice d'un travail rémunéré qu'un jeune peut véritablement s'intégrer dans notre société. En effet, il acquiert ainsi l'autonomie financière qui lui donne accès à un statut de "vrai citoyen". La reconnaissance dont il bénéficie, du fait de son statut sur le marché du travail, constitue un moyen de valorisation personnelle et d'identification sociale.

Mais nous devons reconnaître que les règles du jeu avec lesquelles doivent composer les nouveaux arrivants sur le marché du travail se sont particulièrement dégradées depuis le début des années 1980. A titre d'exemple, nous constatons l'avènement de conventions collectives à paliers multiples, communément appelées "clauses orphelins". Ce type d'aménagement détermine des conditions de travail et de salaire moins avantageuses pour les employés embauchés après la date d'application du nouveau contrat de travail.
Nous constatons également que la nouvelle main-d'oeuvre occupe de plus en plus un segment du marché où la précarité de l'emploi est forte. Ainsi, plusieurs jeunes ne parviennent à s'intégrer au monde du travail que par le biais d'emplois de courte durée, offrant peu de perspectives.

D'autre part, le chômage qui prévaut dans notre société démontre que notre économie est incapable de générer suffisamment d'emplois pour satisfaire l'ensemble des individus qui veulent travailler. Dans pareil contexte, ce sont les jeunes qui écopent: en 1988, 45 % des chômeurs québécois avaient moins de 30 ans.

Un chômage répétitif ou prolongé entraîne des conséquences néfastes dans la vie d'un jeune: perte de confiance en soi, auto-dévalorisation, appauvrissement, endettement, insécurité permanente, découragement, perte de compétences, démobilisation et abandon de l'intérêt pour le travail, isolement et mal de vivre. En fait, nous l'avons déjà souligné, les jeunes qui sont exclus du monde du travail n'ont pas accès au mécanisme d'intégration sociale le plus valorisé par notre société.

Outre les répercussions individuelles et familiales inhérentes au chômage, le non-emploi chronique d'une partie de la jeune génération entraîne des coûts économiques majeurs pour l'ensemble de la société. Outre les coûts non négligeables de la sécurité sociale, l'affaiblissement du pouvoir d'achat qui résulte de la perte de salaire affecte les revenus des entreprises et les gouvernements se voient privés d'importantes recettes fiscales. A titre d'exemple, les pertes de revenus attribuables au chômage ont été évaluées à 25 milliards de dollars en 1984 au Québec.

Par ailleurs, les effets du manque d'emploi se répercutent perceptiblement sur le visage québécois. Dans certaines régions éloignées et en perte de vitesse économique, on assiste à l'exode des jeunes vers les grands centres urbains, ceux-ci cherchant ainsi à améliorer leur situation sur le marché de l'emploi.

Le chômage est à la fois la cause et le reflet de la dégradation de notre environnement socio-économique et, malheureusement, les jeunes se retrouvent davantage exposés aux problèmes.

Pourtant, les jeunes veulent travailler, veulent participer activement au développement social et économique du Québec. Combien de fois sont-ils venus le réitérer aux Audiences publiques sur la jeunesse? Toutefois, ils savent qu'ils ont peu de prises sur les instances décisionnelles. Ils se contentent alors de réclamer, d'alerter et, ainsi, de tenter d'influencer.

Les jeunes se prononcent en faveur de l'adoption d'une stratégie de développement économique axée sur le plein emploi et veulent que les entreprises et organisations syndicales s'ouvrent davantage aux réalités des jeunes sans emploi.

Point crucial annonçant une tendance intéressante: nous remarquons un intérêt nouveau pour la formation professionnelle.

Depuis quelques années, les employeurs attirent l'attention sur les pénuries de main-d'oeuvre spécialisée et le piètre rendement des employés nouvellement embauchés. L'organisation de la formation professionnelle et la qualité de ce qu'il est convenu d'appeler la formation de base sont remises en cause.

Par ailleurs, la réforme du régime de l'assurance-chômage prévoit un transfert d'une partie des sommes jusque-là réservées aux prestations à l'intérieur de programmes de formation professionnelle. Au Québec, s'installe progressivement la réforme de l'enseignement professionnel au secondaire tandis que le régime de l'aide sociale est transformé dans le but explicite d'inciter les jeunes bénéficiaires à participer à des programmes de formation et d'employabilité.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'impact que ces diverses mesures auront sur le processus de transition entre la formation et le marché du travail, le Conseil est en droit de se demander si pareille réorganisation suffira à faire diminuer le taux de chômage des jeunes Québécois et si ceux-ci feront mieux l'affaire des employeurs. Les jeunes et le Conseil sont tentés de répondre par la négative. Non pas qu'ils pensent que ces efforts sont dénués d'intérêt mais il sont d'avis qu'ils ont été initiés sans tenir compte de la relation existant entre la formation professionnelle et un certain nombre de facteurs relevant du monde scolaire et du marché du travail. A ce titre, les propos tenus par les jeunes lors de la consultation du printemps et notre réflexion à ce sujet permettent de situer différemment les enjeux, les besoins et les solutions.

La principale lacune relevée par les jeunes a trait à la façon d'aborder les problèmes associés à la transition entre l'école et le marché du travail. En effet, tout semble orienté autour d'un seul secteur: la formation professionnelle au secondaire. Et seuls trois acteurs sont directement interpellés: les étudiants du secondaire professionnel, les jeunes chômeurs et les jeunes assistés sociaux. De plus, ils dénoncent le fait que les intervenants du marché du travail ne sont pas suffisamment impliqués en ce qui a trait à leurs responsabilités face à la formation des jeunes et en ce qui concerne la création d'emplois.

En évoquant les pénuries de main-d'oeuvre, trop souvent nous supposons implicitement que les emplois sont en nombre suffisant et qu'ils n'attendent qu'à être occupés. Conséquemment, les jeunes qui n'ont pas un emploi rémunéré sont coupables d'être mal formés et cette culpabilité retombe rapidement sur l'école.

N'oublions pas que les jeunes interprètent la situation à partir de leur vécu. Ils ne soumettent pas de grandes stratégies nationales. Ils soulignent d'abord le fait qu'améliorer la formation professionnelle dans son organisation et ses modes de transmission n'a rien à voir avec la création de nouveaux emplois. De plus, pour les jeunes, améliorer la formation professionnelle à l'école ne doit pas se résumer à la mise sur pied de structures utiles à la révision des programmes ou à la répartition géographique des enseignements. Bien que jugées importantes, ces dispositions doivent être complétées par un certain nombre de mesures dont plusieurs remettent en question des façons de faire bien établies.

En fait, ils sont d'avis qu'il faille impliquer tous les ordres d'enseignement. Tous les programmes terminaux, c'est-à-dire donnant directement accès au marché du travail, doivent être considérés comme des programmes de formation professionnelle. L'enseignement professionnel au collégial et l'enseignement universitaire doivent prendre part au débat.

La révision périodique des programmes menée en concordance avec l'identification des grands axes de développement économique régionaux doit permettre, en priorité, d'intégrer un plus grand nombre de périodes de formation pratique, sous forme de stages en milieu de travail à l'intérieur des programmes de formation.

Bien que paraissant anodine, cette revendication nous amène à lever le voile sur le noeud du problème: la concertation entre le monde de l'éducation et le monde du travail. Les jeunes ne veulent pas assujettir les intérêts de l'un au profit de l'autre; ils demandent seulement à ce que leurs propres besoins soient considérés. Ils veulent que s'établisse une collaboration qui concrétise le partage de responsabilités. L'école doit cesser d'ériger la remise de diplômes en objectif ultime. Elle doit intégrer deux points fondamentaux à l'intérieur même de sa vocation: la collaboration avec le monde du travail et le placement de ses finissants. De même, les employeurs doivent cesser d'attendre passivement que les établissements d'enseignement leur fournissent une main-d'oeuvre qualifiée immédiatement rentable. Ils doivent communiquer leurs besoins et partager leurs possibilités technologiques en permettant à de futures recrues d'exécuter des stages dans leurs entreprises.

Interpelant les décideurs, les jeunes réclament des services d'orientation scolaire et professionnelle plus disponibles; ils veulent être informés sur les réalités du marché du travail et les techniques de recherche d'emplois. Ils demandent aussi d'instaurer un système leur permettant de compléter leur formation par le biais d'emplois d'été correspondant à leurs champs d'étude.

Tout ceci interroge la volonté réelle d'amorcer un virage permettant de véritablement améliorer le processus de transition entre l'école et le marché du travail. De nouvelles solidarités doivent naître, des mentalités doivent changer.

L'école à elle seule ne peut régler tous les problèmes. Mais, modifier la fonction du professeur de façon à reconnaître la supervision de stages comme étant inhérente à sa tâche et instaurer des bureaux d'information sur le marché du travail pour les étudiants, seraient faire un pas dans la bonne direction. Promouvoir la formation pratique comme composante de l'enseignement supérieur, c'est rapprocher les vénérables institutions des réalités des jeunes. Faire comprendre aux employeurs qu'il y va de leur intérêt de s'associer au projet éducatif, c'est les responsabiliser en les impliquant directement dans un échange de services et de compétences qui leur rapportera beaucoup.

Les jeunes sont bien conscients qu'améliorer la formation professionnelle et l'accès à des services complémentaires ne représentent pas la panacée aux difficultés rencontrées lors de la transition entre le monde scolaire et le marché du travail. Mais agir à ce niveau peut susciter l'émergence de nouvelles solutions, de nouvelles avenues et contribuer ainsi à l'atteinte d'une société de plein-emploi.